

Convention de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à l'Espace Photo et au club photo « Objectif Photo » de la Maison des Jeunes et de la Culture de Sainte-Geneviève-des-Bois

Décision 2022 – 303

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de mettre en place une saison d'expositions impliquant les partenaires locaux,

CONSIDERANT le souhait des deux clubs photo génovéfains de participer à l'animation de la salle d'expositions Espace Brel,

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de programmer deux expositions « Photos d'auteurs » et « Paris » à l'Espace Brel, ouvertes au public du 4 au 15 janvier 2023 et du 18 au 29 janvier 2023,

DECIDE

DE SIGNER la convention de mise à disposition de locaux avec l'Espace Photo et la Maison des Jeunes et de la Culture.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 19 octobre 2022,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

